

Amélioration du contournement ferroviaire sud de Paris, ligne Massy-Valenton

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION

JEUDI 12 MAI 2022

La réunion a duré 3h40 et s'est déroulée Espace Vasarely à Antony.
Elle a accueilli environ 90 participants.

Le diaporama projeté se trouve en annexe du présent compte-rendu.

INTERVENANTS

SNCF réseau, maître d'ouvrage

- Frédéric DU MANOIR, SNCF Réseau IDF, Directeur Délégué Adjoint Territorial Ile-de-France
- Tung NGUYEN, SNCF Réseau IDF, Responsable de la maîtrise d'ouvrage
- Olivier FONTE, SNCF Réseau IDF, Pilote de l'opération
- Christophe ROSIN, SNCF Réseau IDF, Responsable acoustique
- Caroline ROSTANG, Responsable concertation et dialogue territorial

Avec la participation de :

- Jean-Yves SENANT, Maire d'Antony
- Wissam NEHME, Maire Adjoint chargé des Travaux d'Antony
- Vincent VENTURI, Directeur Général des Services Techniques d'Antony

ANIMATION DE LA REUNION

- Vincent DURAND, SYSTRA

REDACTION DU COMPTE-RENDU

- Vincent DURAND, SYSTRA

DEROULEMENT DE LA REUNION

- Introduction
- 1^e partie : présentation du projet, du chantier, des protections acoustiques et des modalités de dialogue mises en place
- 2^e partie : échanges avec la salle
- Conclusion

1. INTRODUCTION

Jean-Yves SENANT, Maire d'Antony, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il précise que cette réunion est organisée sous l'égide de SNCF Réseau afin de présenter le chantier Massy-Valenton Ouest et les mesures mises en place pour atténuer les nuisances liées au chantier. Il rappelle que la Ville d'Antony est opposée à ce projet depuis son lancement en 2003 et qu'elle s'était opposée à la Déclaration d'Utilité Publique déposée en 2016 et avait porté cela auprès du Tribunal Administratif qui a tranché en faveur de l'utilité publique du projet. Il indique que l'ensemble des recours ont été utilisés, qu'aujourd'hui la Ville ne peut plus s'opposer au projet, et qu'elle admet le projet. Il précise que la préoccupation de la Ville est que les riverains soient le mieux protégés, subissent le moins de nuisances et que les retombées négatives liées au chantier soient les moins fortes possibles.

Vincent DURAND, SYSTRA, animateur, remercie les participants pour leur présence. Il présente la tribune, le déroulé et le cadre de la réunion (*cf. diaporama diffusé en réunion et joint au compte-rendu*). Il procède à un rapide sondage à main levée auprès des participants pour permettre d'adapter la présentation en conséquence. Il précise que tous les avis et questions recueillis seront consignés dans le compte-rendu de la réunion.

2. PRESENTATION DU CHANTIER D'AMELIORATION DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE SUD DE PARIS, LIGNE MASSY-VALENTON

Voir diaporama projeté en pièce-jointe.

Les vidéos de présentation du projet et du chantier diffusées seront accessibles sur la page Internet du projet via ce lien¹.

3. PRESENTATION DES MESURES DE PROTECTION DES RIVERAINS

Présentation de la Mairie d'Antony

Wissam NEHME, Mairie d'Antony, indique en préambule de son intervention que ce projet n'est pas le bon pour le territoire, que l'ensemble des recours en justice ont cependant été utilisés et que la Ville d'Antony et les associations ont été déboutées par les Tribunaux.

Il indique qu'un protocole d'accord pour la gestion du chantier et les mesures de protections des riverains est en discussion avec SNCF Réseau et le présente à la salle. Il indique également que les travaux ne vont pas démarrer tant que le protocole d'accord ne sera pas signé par SNCF Réseau.

4. TEMPS D'ÉCHANGE

Nicolas DESACHY, président de l'AHQP (Association du Haut Quartier Pajeaud), souhaite la mise en place d'une concertation avec l'ensemble des riverains, associations et collectifs afin de nouer une relation de confiance avec SNCF Réseau. Il souligne la nécessité de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de protections visuelles et sonores. Il appelle également à une réflexion générale avec l'ensemble des acteurs sur le sujet des circulations entre le Noyer Doré et le Quartier Pajeaud. Il mentionne également la présence de végétaux non ramassés à ce jour Square des Chênes.

Fouad BELKASMI, président du Collectif Rue des Chênes, soulève les inquiétudes des riverains situés à proximité du futur chantier. Il insiste sur la durée des travaux, leur temporalité diurne et nocturne, les nuisances qu'ils vont générer, les circulations des camions, le rapprochement des voies du RER B par rapport à la rue des Chênes et s'inquiète d'avoir à terme une « autoroute ferroviaire » à proximité des habitations. Le Collectif exprime la nécessité de mettre en place les contreparties suivantes :

- Travaux d'isolation phonique permettant d'obtenir des résultats de 50dB au sein des logements ;

¹ <http://amelioration-massyvalenton-ouest.sncf-reseau.com>

- Changement des portes d'entrées si besoin ;
- Traitement de façade des maisons situés face aux travaux ;
- Isolation phonique de la toiture ;
- Prévention contre les potentiels dégâts de structures des logements liés aux travaux et prise en charge des travaux permettant d'y remédier.

Réponses de SNCF Réseau

Tung NGUYEN, SNCF Réseau indique qu'une réunion d'information aura lieu le 25 mai afin de présenter les protections acoustiques et visuelles prévues dans le cadre de ce projet et qu'un Comité de Suivi va être mis en place en concertation avec la Ville d'Antony et que les associations et comités de riverains concernés par le chantier y seront associés.

Tung NGUYEN, SNCF Réseau revient sur les éléments de protections acoustiques liées au chantier présentés en séance. Il rappelle qu'une étude acoustique pour estimer les niveaux sonores générés par le chantier et identifier les logements potentiellement impactés par les travaux a été réalisée. Il ajoute que des diagnostics acoustiques seront réalisés pour ces logements et que les vitrages considérés comme non performants acoustiquement seront remplacés par des double-vitrages acoustiques. Il présente la procédure de référé préventif, mise en place afin d'anticiper d'éventuels désordres sur les habitations que le chantier pourrait causer. Il précise qu'il s'agit d'une démarche préventive et volontaire mise en œuvre par SNCF Réseau et qui permettra de résoudre tout litige lié à une éventuelle atteinte au bâti, et le cas échéant, une prise en charge facilitée et plus rapide des frais par SNCF Réseau.

Un riverain demande des précisions sur les gains acoustiques accordés par les écrans et sur la perception que cela représente.

Jean-Claude DEGAND, animateur du think-tank Mobilités 2050, souligne l'importance pour les Antoniens de pouvoir bénéficier d'un doublement de la cadence pour le RER C et de la densification des dessertes des gares Massy-Verrières et Chemin d'Antony. Il souhaite connaître la date à partir de laquelle les habitants pourront bénéficier de cette amélioration de la cadence du RER C.

Une riveraine s'étonne que le mur anti-bruit prévu rue des Chênes n'aille pas jusqu'au 23 rue des Chênes et ne protège pas l'ensemble des habitations situées à ce niveau.

Réponses de SNCF Réseau

• Sur la perception acoustique

Christophe ROSIN, SNCF Réseau, indique qu'une diminution de 10 dB correspond à 10 fois moins d'énergie sonore, soit une perception d'un niveau sonore deux fois moins élevé. Il précise que certains logements pourront avoir une diminution jusque l'ordre de 10 dB grâce aux protections acoustiques. Il précise que les gains acoustiques présentés sont situés au niveau des logements.

• Sur l'écran acoustique Rue des Chênes

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique les logements situés entre la rue des Chênes et la ligne du RER B bénéficieront de protections acoustiques par écran ou merlon. Il précise que le plan projeté en séance est schématique et que le passage d'une protection par écran à merlon sera jointive, qu'il n'y aura pas de discontinuité entre les deux protections acoustiques.

• Sur l'amélioration de la cadence du RER C

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise que le passage au quart d'heure sera possible grâce au projet d'amélioration du contournement ferroviaire sud de Paris (situation actuelle : passage à la demi-heure). Cette amélioration de la cadence n'est possible qu'à partir du moment où le projet sera mis en service, donc pas avant de 2028. Il précise cependant que la politique d'amélioration des dessertes ou d'augmentation des cadences des trains est définie par l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, à savoir Ile-de-France Mobilités (IDFM). Il indique que cette demande sera remontée auprès d'IDFM.

Une riveraine s'interroge sur les coupes d'arbre et sur les aménagements paysagers prévus à la fin des travaux. Elle souhaite connaître la localisation de la base vie chantier et signale des comportements inacceptables de la part des ouvriers intervenus lors de la coupe d'arbres réalisée en mars et en règle générale la nuit lors des travaux d'entretien des voies.

Une riveraine souligne la présence d'un sol glaiseux sur le territoire et s'inquiète du passage des camions, pouvant causer des dommages aux logements.

Un riverain demande si des modifications de quais en gare de Massy-Verrières sont d'actualité et s'il est prévu d'élargir le pont André Chénier. Il s'interroge sur la circulation des camions rue du Clos de Massy du fait de l'étroitesse de cette rue et du stationnement des voitures et sur la réalisation d'une passerelle piéton au niveau des Baconnets, permettant de rejoindre le Noyer Doré.

Réponses de SNCF Réseau

- **Sur l'emplacement de la base vie et les aménagements paysagers post-chantier**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique qu'une réflexion est en cours pour une implantation de la base-vie à Antony. Il indique que l'aire de chantier sera remise en état à la fin de chantier et que des arbres seront replantés.

- **Sur le comportement des ouvriers**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise que les travaux de nuit n'ont pas débuté sur ce chantier et que certaines incivilités des ouvriers peuvent être dues aux équipes de maintenance. Il indique qu'un signalement sera effectué à ce titre. Il indique également que des moyens seront mis en place dans le cadre du chantier Massy-Valenton Ouest afin de remédier à ces situations et que des rappels seront faits aux entreprises pour respecter les engagements de SNCF Réseau.

- **Sur la topographie du sol et les risques liés au chantier**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique qu'avant le démarrage des travaux susceptibles de créer des désordres dans les logements, une procédure de référé préventif sera mise en place. Un expert sera désigné par un Tribunal Administratif pour réaliser un état des lieux initial. Dans le cas où des désordres seraient liés au chantier. Le périmètre de ce référé préventif est défini en fonction de la zone d'influence potentielle des travaux.

- **Sur l'élargissement du pont André Chénier**

Olivier FONTE, SNCF Réseau, indique qu'une passerelle piétonne sera ajoutée au Pont André Chénier pour permettre le cheminement des agents de maintenance car les voies ferrées du RER C devront être décalées d'environ 1 mètre au maximum.

Un riverain souligne des désordres déjà existants dans les logements situés rue du Saule du fait de précédents travaux et de l'absence de remise en état de la route. Il souhaite connaître la localisation exacte des protections acoustiques et la localisation des accès chantier.

Guy CHARRIER, président du Conseil Citoyen du Noyer Doré, témoigne de la volonté du Conseil Citoyen d'être associé et impliqué dans la vie de ce chantier, notamment sur les questions acoustiques pour les logements situés au sud des voies ferrées. Il signale le déménagement de l'école Anatole France d'ici 2028 vers le Quartier Pajeaud et donc de nombreux cheminements piétons.

Une riveraine signale une incohérence entre la présentation effectuée par la Mairie d'Antony et le document remis à certains riverains par l'entreprise Venathec, sollicitée par SNCF Réseau dans le cadre de la campagne de diagnostic acoustique. Elle souhaite des précisions concernant les pièces de vie qui seront sujets à ces diagnostics et demande à ce qu'une expertise vibratoire soit également menée dans le cadre de cette étude. Elle revient également sur un rapport remis par le ministère de la Santé, s'opposant au projet présenté par RFF.

Réponses de SNCF Réseau et de la Mairie d'Antony

- **Sur la localisation des protections acoustiques et les travaux rue du Saule**

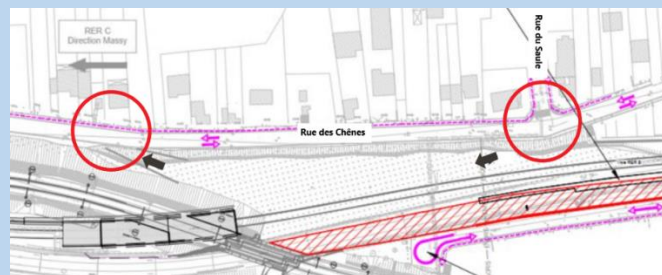
Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise qu'un écran acoustique et un merlon seront présents, de manière continue, protégeant les riverains de la rue du Saule notamment.

Christophe ROSIN, SNCF Réseau précise qu'un merlon et un écran n'ont pas les mêmes propriétés acoustiques car cela dépend de leur hauteur. Il ajoute que ce type de protection protège davantage les rez-de-chaussée. La localisation précise des écrans sera davantage abordée lors de la seconde réunion du 25 mai. Il souligne que les protections acoustiques rue des Chênes seront bien jointives, permettant ainsi d'être efficaces acoustiquement.

Wissam NEHME, Mairie d'Antony, indique que la rue du Saule sera certainement impactée par des travaux de dévoiement de réseau de chauffage urbain.

- **Sur les accès chantier**

Olivier FONTE, SNCF Réseau, indique que les deux accès chantier seront situés rue des Chênes. L'entrée s'effectue face à la Rue des Saules et la sortie au niveau du 76 rue des Chênes.



- **Sur les logements situés au sud des voies ferrées et les nuisances sonores**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique que des écrans acoustiques sont déjà en place et protègent les habitations situées au sud des voies ferrées, tandis que les logements collectifs sont eux assez distants des zones de chantier, ce qui réduit ainsi les nuisances sonores.

Wissam NEHME, Mairie d'Antony, ajoute que des branchements électriques seront utilisés lorsque c'est possible pour réduire les nuisances sonores et que des bâches acoustiques seront mises en place autour des engins les plus bruyants. Il souligne que l'objectif de la Mairie d'Antony et de SNCF Réseau est d'impacter au moins possible la vie des riverains.

- **Sur l'expertise acoustique et vibratoire**

Christophe ROSIN, SNCF Réseau, précise qu'il n'est pas prévu de procéder à une expertise vibratoire.

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, explique que dans le cadre du référé préventif mis en place pour ce chantier, l'expert désigné par le Tribunal Administratif pourra constater d'éventuelles dégradations liées aux vibrations dans les logements.

- **Sur les diagnostics acoustiques effectués dans les logements et le rapport du ministère de la Santé**

Christophe ROSIN, SNCF Réseau, explique que le premier objectif du diagnostic acoustique est de protéger les pièces de vie telles que les chambres à coucher, séjours et cuisines ouvertes sur les séjours. Fenêtres et porte d'entrée sont comprises dans ce diagnostic.

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise que l'autre objectif de ce diagnostic est de protéger les pièces pour les travaux de nuit et dans lesquelles les riverains dorment. Il ajoute que les menuiseries seront remplacées à l'identique dans la mesure du possible.

Wissam NEHME, Mairie d'Antony souligne que le rapport du ministère de la Santé présentait un avis consultatif et non obligatoire. Il ajoute que l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes par le précédent gouvernement a été conjugué avec la volonté de

développer les projets de transport ferroviaire à grande vitesse, dont Massy-Valenton Ouest fait partie.

Un riverain s'interroge sur le diagnostic acoustique concernant la protection des façades latérales (vis-à-vis du chantier) des logements. Il souhaite également avoir des précisions concernant le ripage du Pont Chénier et la réfection des ponts et trottoirs situés vers la gare des Baconnets.

Christophe MONGARDIEN, conseiller municipal d'opposition, souhaite savoir si des capteurs de bruit ou de limitations de vitesse seront mis en place vis-à-vis de la circulation des camions et si les chaussées seront refaites une fois le chantier terminé. Il s'interroge également sur la concomitance des travaux de réfection des voies de la rue Adolphe Pajeaud avec l'itinéraire de circulation.

Jean MOUREH, Président du CdR Maval, rappelle l'opposition du CdR MaVal à ce projet et chantier, en raison des nuisances qu'il génère. Il rappelle l'existence du projet Interconnexion Sud qu'il estime être un meilleur projet, résolvant davantage de contraintes existantes. Il souhaite connaître la raison de l'interruption des protections acoustiques au 61 rue des Chênes alors que les nuisances liées à l'augmentation du trafic concernent l'ensemble de la rue.

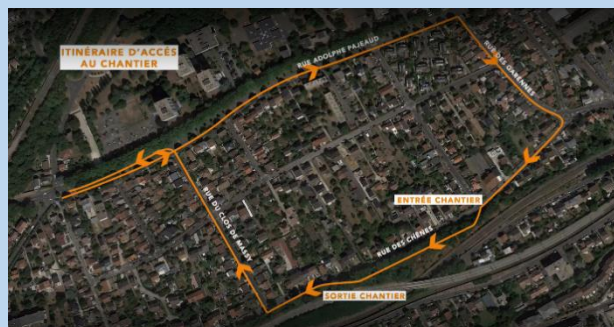
Réponses de SNCF Réseau et de la Mairie d'Antony

- **Sur le pont André Chénier**

Olivier FONTE, SNCF Réseau, précise que le pont ne fera pas l'objet d'un élargissement mais d'un léger déplacement de la piste par encorbellement qui permettra d'obtenir une continuité du cheminement pour le personnel d'entretien. La voie sera légèrement ripée au droit de l'ouvrage, venant buter avant le garde-corps existant.

- **Sur la circulation des camions**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique que l'itinéraire des camions a été arrêté en concertation avec la Mairie d'Antony. Il n'est pas prévu d'installer des capteurs. Il indique qu'une remise en état, au moins équivalent à l'existant, sera effectué par SNCF Réseau. Des constats d'huissier seront réalisés avant la circulation des camions.



Wissam NEHME, Mairie d'Antony, indique que le département des Hauts-de-Seine n'intervient pas sur le tronçon de la rue Adolphe Pajeaud concerné par l'itinéraire camion. Il ajoute que la Ville d'Antony procédera à la mise en place de capteurs et radars, qui seront consultés régulièrement.

- **Sur la localisation des écrans**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, explique que le linéaire d'écrans acoustiques mis en place sur ce projet dépend de ce qui a été débattu puis acté dans l'enquête publique et défini dans la déclaration d'utilité publique.

- **Sur l'interconnexion Sud**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise que les projets Interconnexion Sud et Massy-Valenton Ouest sont des projets d'Etat et que SNCF Réseau les exécute. Il précise que Massy-Valenton Ouest est un projet qui a été inscrit dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en décembre 2019 et qui prévoit la mise en service de Massy-Valenton à horizon 2027. Il ajoute que les financements sont débloqués par l'Etat et donc que SNCF Réseau applique cette politique. Si l'Etat demande à SNCF Réseau de réaliser Interconnexion Sud, SNCF Réseau le fera, mais cela n'est pas d'actualité aujourd'hui.

Nadia DESBOIS, conseillère municipale d'opposition, souligne que les nombreux travaux sur ce secteur d'Antony le sont pour une bonne cause. Elle témoigne de son empathie pour les riverains de ces quartiers et interroge la Mairie d'Antony sur l'articulation de l'ensemble de ces chantiers pour permettre les différents cheminements et circulations.

Wissam NEHME, Mairie d'Antony, indique que les travaux qui seront menés par le département rue Adolphe Pajeaud n'ont pas encore de date de démarrage connue. Il précise que de février 2024 à octobre 2024, du fait des Jeux Olympiques 2024, il n'y aura pas de travaux SNCF, ce qui pourrait permettre au Département d'effectuer ces travaux à ce moment. Il indique que la Mairie souhaite faire démarrer les travaux au plus vite mais que le Département repart à zéro sur ce projet en prenant en compte les diverses demandes riverains et sujets environnements et circulations douces.

Didier BIGAY, vice-président de l'AHQP, mentionne un autre chantier à venir : la réfection de la dalle du Parvis Dubreuil en 2025 qui va entraîner la circulation supplémentaire de camions rue Adolphe Pajeaud.

Un riverain demande pour quelles raisons les vibrations ne feront l'objet d'aucune mesure ou étude.

Une riveraine signale un problème sur les voies dans le sens Massy-Verrières/Les Baconnets.

Un riverain souhaite connaître la durée d'interruption de la desserte Baconnets-Paris et les dates de celle-ci.

Réponses de SNCF Réseau

- **Sur les vibrations**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau explique que les travaux sont localisés à proximité de voies ferrées en exploitation et que celles-ci sont équipées de systèmes de signalisation, extrêmement sensibles, n'autorisant pas de fortes vibrations. Des normes de vibration à ne pas dépasser par les travaux sont donc préconisées, de fait les travaux ne généreront pas de vibrations allant au-delà. Les référés préventifs permettront également de constater d'éventuels désordres.

Christophe ROSIN, SNCF Réseau explique que lorsque de nouvelles infrastructures (voies, ballast, traverses...) sont installées, celles-ci sont plus performantes que les anciennes, permettant une amélioration de la situation.

- **Sur les interruptions de circulation**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique des interruptions de circulations des RER B et C auront lieu sur les étés 2022 et 2023 pour une durée de 5 à 6 semaines. Il explique que cette coupure est liée au chantier de remplacement des ponts Chartres et Gallardon à Massy et que le chantier Massy-Valenton Ouest va profiter de ces périodes de coupures pour réaliser l'opération coup de poing de l'été 2023. Il ajoute que des bus de substitution seront mis en place à ces moments-là.

- **Sur des problèmes de voies entre Massy-Verrières et les Baconnets**

Caroline ROSTANG, SNCF Réseau, indique que l'information sera remontée et qu'il est également possible de nous contacter via l'adresse mail du chantier sur ce type de sujets afin que l'équipe projet en informe les directions concernées.

Un riverain exprime son inquiétude quant à la stabilité des sols du fait du passage des camions et des travaux à venir. Il souhaite avoir des précisions concernant le tonnage des camions qui circuleront, met en avant la nécessité de faire cohabiter l'ensemble des modes de circulation. Il estime nécessaire la tenue de comités de suivi pour ce chantier et souhaite connaître leur périodicité.

Un riverain s'interroge sur les diagnostics acoustiques qui seront réalisés et sur la définition du terme pièce de vie. Il souligne que les logements situés dans le secteur des Baconnets n'ont pas tous les mêmes caractéristiques d'aménagement et qu'il est nécessaire de revoir les critères d'éligibilité.

Un riverain souhaite savoir comment la cohabitation entre les camions et les places de stationnement s'effectuera et si des interdictions de stationnement sont à prévoir.

Un riverain fait part de son inquiétude quant aux conséquences pour la revente de son logement du fait de ces travaux. Il demande également la mise en place d'une zone tampon pour les camions afin que ceux-ci ne stationnent pas au-devant des logements des riverains.

Réponses de SNCF Réseau et de la Mairie d'Antony

- **Sur la stabilité du sol et la tenue des comités de suivi**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique que la géologie et la géotechnique du terrain sont prises en compte et étudiée par le bureau d'études de SNCF Réseau. Il s'agit du même bureau d'études qui intervient à Massy sur le chantier de remplacement des ponts Chartres et Gallardon et qui a donc une connaissance précise du milieu.

Il indique que les comités de suivi se tiendront avant chaque phase majeure du chantier.

Wissam NEHME, Mairie d'Antony, précise que les comités de suivi et leur ordre du jour seront mis au point entre SNCF Réseau et la Mairie d'Antony.

- **Sur les diagnostics acoustiques**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, indique que les caractéristiques des différents logements seront prises en compte dans le cadre des diagnostics acoustiques qui seront réalisés. Le premier objectif du diagnostic acoustique est de protéger les pièces de vie telles que les chambres à coucher, séjours et cuisines ouvertes sur les séjours.

- **Sur les circulations et stationnement des camions**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau

Vincent VENTURI, Mairie d'Antony, indique que le stationnement des camions et le comportement des chauffeurs est un sujet récurrent lors des chantiers, notamment avec les entreprises de terrassement. Il précise qu'il sera nécessaire de mettre en place une vigilance accrue pour empêcher ces incivilités.

- **Sur les conséquences sur les logements**

Tung NGUYEN, SNCF Réseau, précise que ce type de sujet sera étudié au cas par cas.

5. CONCLUSIONS

Vincent DURAND, SYSTRA, animateur, remercie l'ensemble des participants pour leur présence ce soir. Il indique que cette réunion d'information est la première étape d'un processus de dialogue qu'engage SNCF Réseau avec les riverains et la Ville d'Antony. Il rappelle qu'une seconde réunion d'information est prévue le 25 mai 2022.